Parts de bois de chauffage de Regniessart

2026-2027

Lieu-dit : Les Rosières (le phare)	Parts n° 201 à 203

Essences : Feuillus divers (BO-CA-ES)



Conditions d'exploitation

Bois martelés et mis en couleur (correspondant à la couleur sur le plan).

Prévenir l'agent au commencement de l'exploitation et avant le débardage.

Les bois griffés et ceinturés en couleur jaune sont réservés.

Pas d'exploitation les veilles et jours de chasse. (12-13-28-29 décembre 2026 et 29-30 janvier 2027)

Agent de triage : Jean-Noël BASTIN 0479 88 47 48

Parts de bois de chauffage de Regniessart

2026-2027

Lieu-dit : Les Rosières (l'Abreuvoir)	Parts n° 204 à 207

Essences : Feuillus divers (BO-CA-ES)



Conditions d'exploitation

Bois martelés et mis en couleur (correspondant à la couleur sur le plan).

Prévenir l'agent au commencement de l'exploitation et avant le débardage.

Les bois griffés et ceinturés en couleur jaune sont réservés.

Pas d'exploitation les veilles et jours de chasse. (12-13-28-29 décembre 2026 et 29-30 janvier 2027)

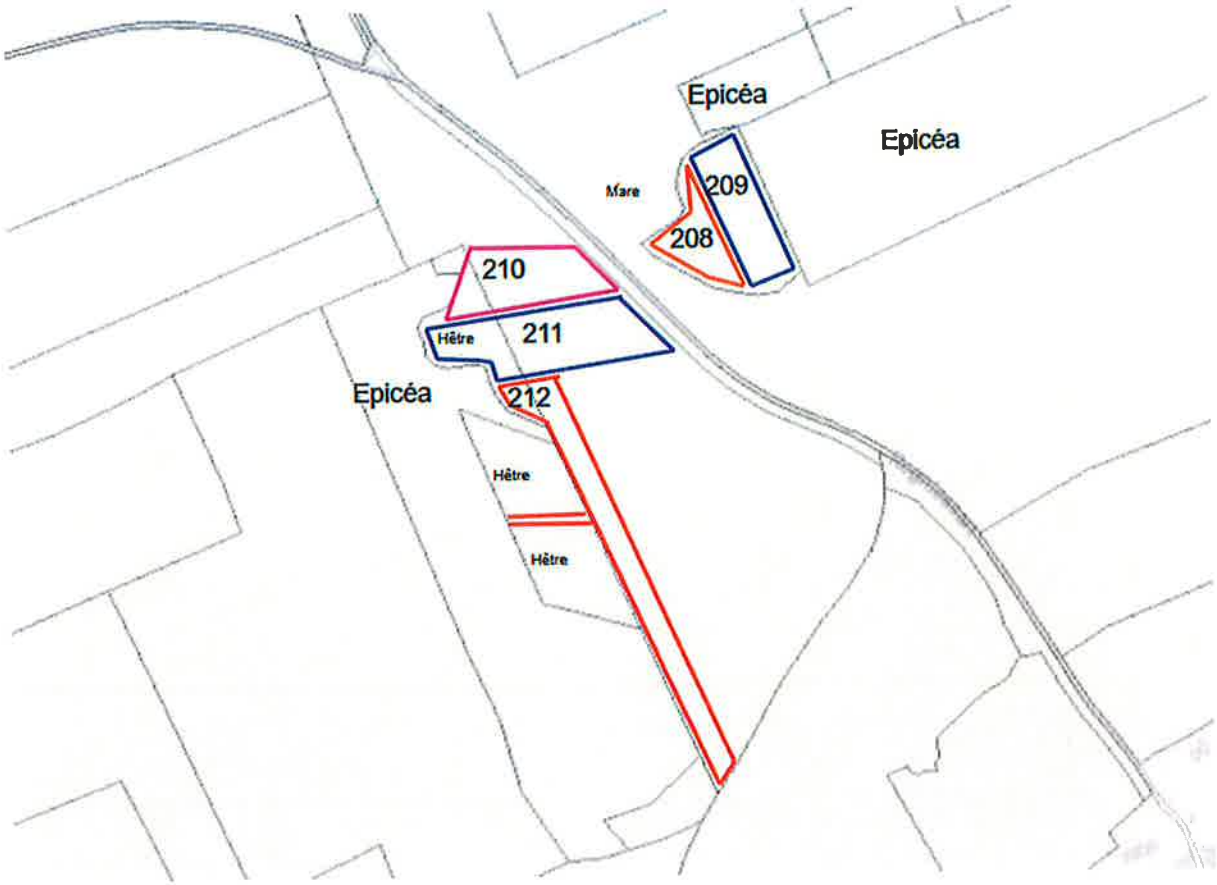
Agent de triage : Jean-Noël BASTIN 0479 88 47 48

Parts de bois de chauffage de Regniessart

2026-2027

Lieux-dits : Fond de Bièvaux – Gros Stoc	Parts n° 208 à 212

Essences : Feuillus divers (BO-CA-ES) 208-209 (CRA)



Conditions d'exploitation

Bois martelés et mis en couleur (correspondant à la couleur sur le plan).

Prévenir l'agent au commencement de l'exploitation et avant le débardage.

Les bois griffés et ceinturés en couleur jaune sont réservés.

Pas d'exploitation les veilles et jours de chasse. (12-13-28-29 décembre 2026 et 29-30 janvier 2027)

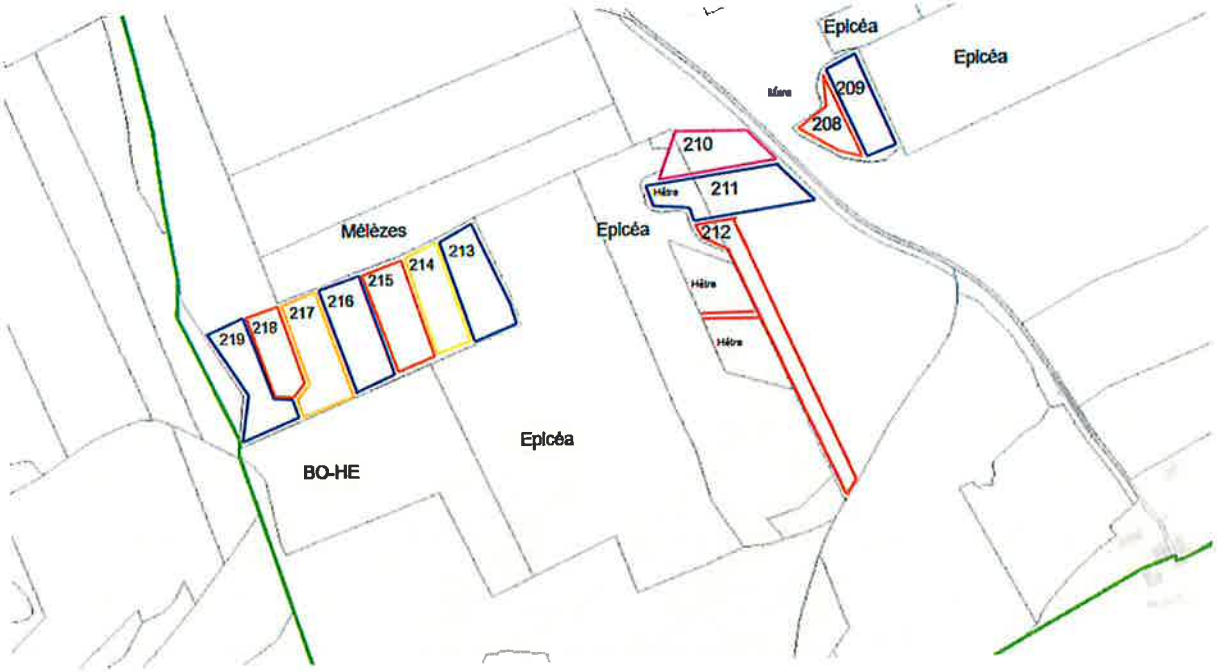
Agent de triage : Jean-Noël BASTIN 0479 88 47 48

Parts de bois de chauffage de Regniessart

2026-2027

Lieu-dit : Fond de Bièvaux	Parts n° 213 à 219

Essences : Feuillus divers (BO-CA-ES)



Conditions d'exploitation

Bois martelés et mis en couleur (correspondant à la couleur sur le plan).

Prévenir l'agent au commencement de l'exploitation et avant le débardage.

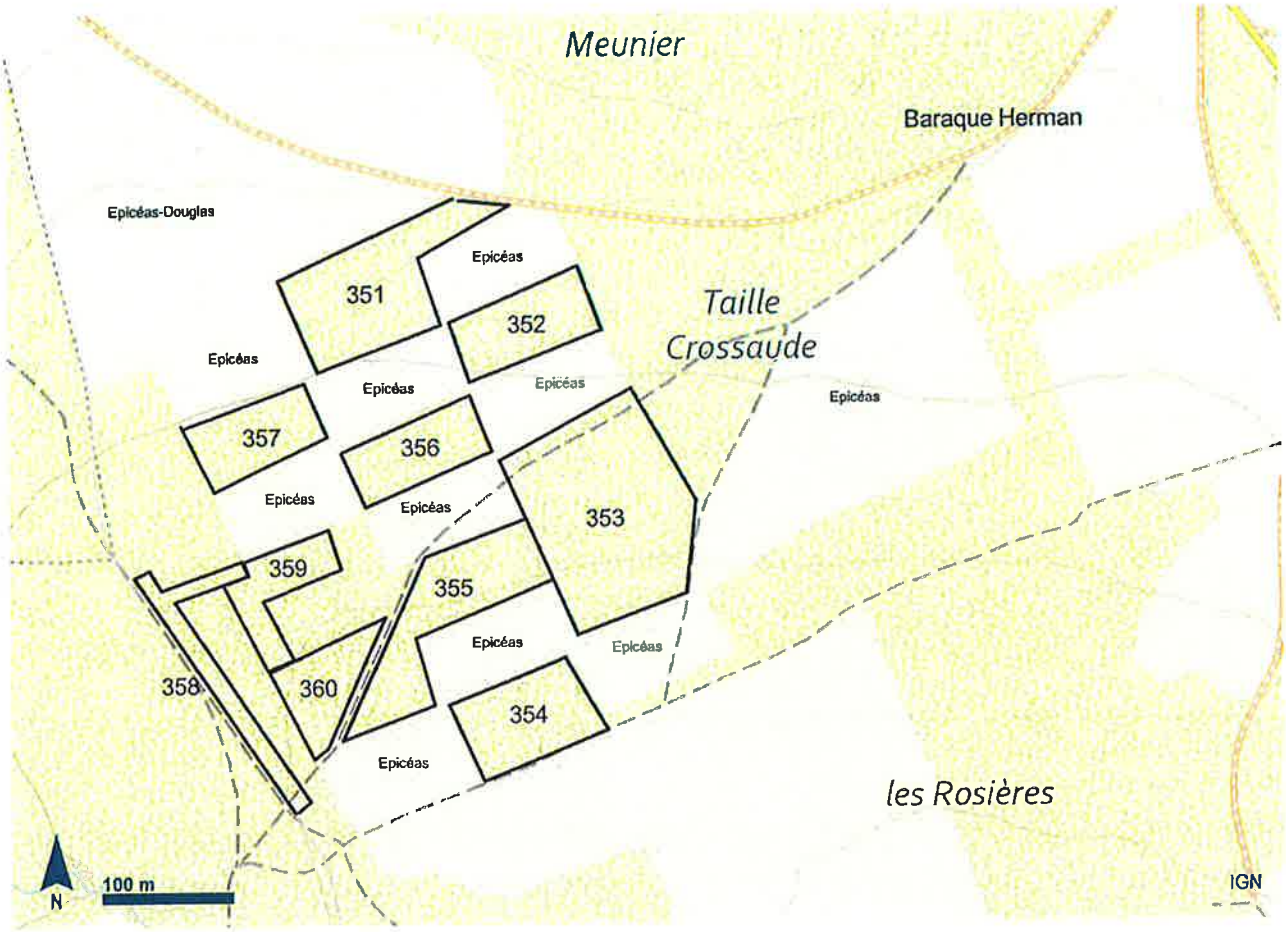
Les bois griffés et ceinturés en couleur jaune sont réservés.

Pas d'exploitation les veilles et jours de chasse. (12-13-28-29 décembre 2026 et 29-30 janvier 2027)

Agent de triage : Jean-Noël BASTIN 0479 88 47 48

Commune de Viroinval – Bois de chauffage 2027

Triage de Trois Fontaines Au lieu-dit Baraque Herman	
Agent responsable : Jean Noel Bastin 0479/88.47.48	**Parts de bois numérotées de 351 à 360**



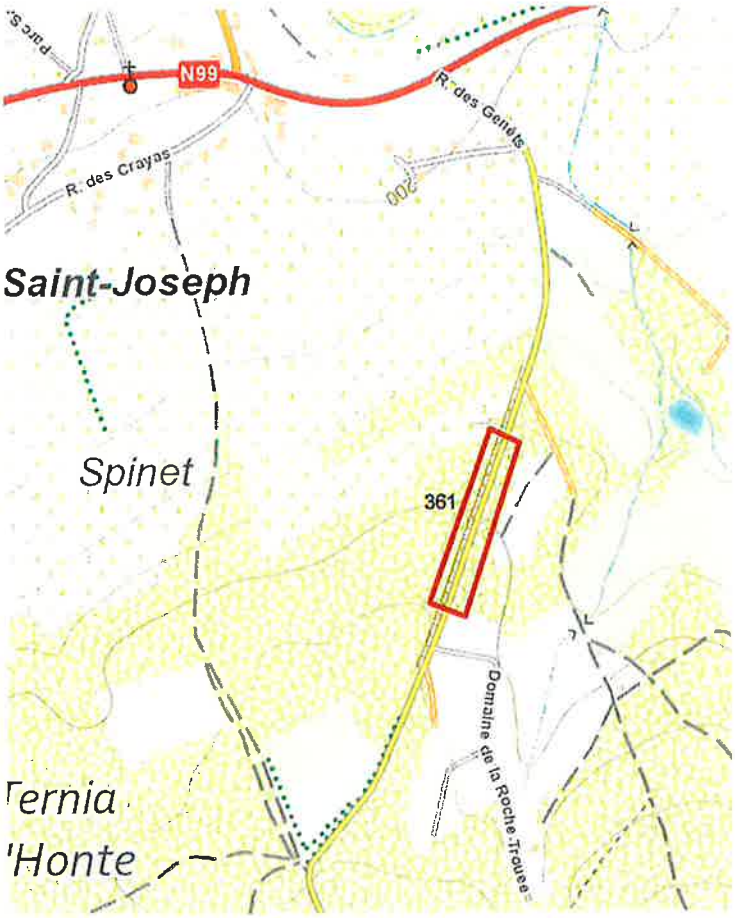
N°lot	Couleur
351	Bleu
352	Rouge
353	Orange
354	Rose
355	Vert
356	Jaune
357	Jaune
358	Bleu
359	Orange
360	Rose

Conditions d'exploitation :

- Le lot comprend UNIQUEMENT les bois martelés et marqués à la couleur
- Le débardage se fera par temps sec.
- Les souches seront rabattues à ras du sol.
- Ne pas appuyer les tas contre des bois réservés.
- Attention limite de deux territoires de chasse ; pas d'exploitation ni de visite la veille et le jour des battues :
 - Novembre : 14, 15, 26, 27, 28
 - Décembre : 12, 13, 19, 28, 29,
 - Janvier : 9, 29 et 30

Commune de Viroinval – Bois de chauffage 2027

Triage de Trois Fontaines Au lieu-dit Baterage	
Agent responsable : Jean Noel Bastin 0479/88.47.48	**Part de bois numérotée 361**

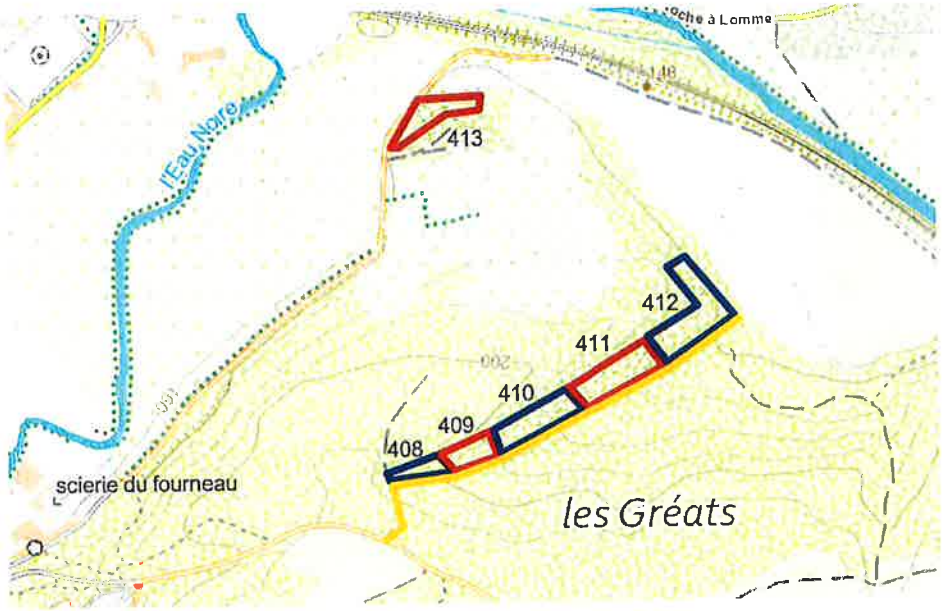


Conditions d'exploitation :

- Le lot comprend UNIQUEMENT les bois martelés et marqués à la couleur rouge.
- Prévenir le forestier avant de commencer le lot.
- Les souches seront rabattues à ras du sol.
- Ne pas appuyer les tas contre des bois réservés.
- Pas d'exploitation ni de visite la veille et le jour des battues :
 - Novembre : 14, 15, 26, 27
 - Décembre : 12, 13, 28, 29
 - Janvier : 29 et 30

Commune de Viroinval – Bois de chauffage 2027

Triage de l'Eau Noire Nismes aux lieux-dits Gosneu Champ et Scierie du Fourneau	
Agent responsable : **Gauthier Fontaine** 0471/59.97.74	Parts de bois numérotées de 408 à 413



N° lot	Type	Couleur
408	Bois martelés + rabinage à 30cm	Bleu
409	Bois martelés + rabinage à 30cm	Rouge
410	Bois martelés + rabinage à 30cm	Bleu
411	Bois martelés + rabinage à 30cm	Rouge
412	Bois martelés + rabinage à 30cm	Bleu
413	Bois martelés + rabinage à 30cm	Rouge

Conditions d'exploitation :

- Les lots comprennent des bois martelés + un rabinage à 30cm.
- Pour les lots de 408 à 412 : l'accès se fait via le trait jaune. Le propriétaire privé autorise à rouler dans sa jachère et d'abattre les bois dans cette dernière. Toutes les branches devront être remontées dans le talus.
- Le débardage se fera par temps sec et aucune ornière ne doit être faite dans la jachère privée.
- Les souches seront rabattues à ras du sol.
- Ne pas appuyer les tas contre des bois réservés.
- Pas d'exploitation ni de visite la veille et le jour des battues : 08/10, 05/11, 27/11 et 16/12/2026.